



Toute cette installation devait être enlevée après le rétablissement de la passerelle; on avait d'ailleurs choisi l'emplacement du bac en fonction des travaux correspondants.

Les horaires de passage étaient les suivants: du lundi au vendredi, 6 ½ h à 12 h, 13 h à 14 h, 16 h à 18 h. Le samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Le dimanche, de 8 h à 12.

On embaucha pour le service Jérôme Roussel, blessé à la fin du conflit alors qu'il se trouvait au Pont-de-Nieppe. Pendant quelques années, celui-ci continua également l'exploitation d'un café-dîneur situé à Armentières, 2 rue du Docteur Roux, à l'enseigne du Risque-Tout, puis, vers 1950 il déménagea pour habiter en face du bac, quai de la Dérivation (actuellement, n°254). Vu l'amplitude des horaires de passage, son épouse assurait une partie du service; à défaut de gants, un chiffon était couramment utilisé pour manœuvrer le filin car le contact plus ou moins humide et malpropre de celui-ci devait à la longue occasionner des blessures. Parfois, on oubliait de l'abaisser ou de le détendre et il était emporté par les péniches; Jérôme Roussel récupérait alors le bac aux écluses d'Houplines.

A côté de l'habitation du passeur, actuel n° 256, se trouvait l'écurie pour les chevaux servant au halage des bateaux. L'accès à celle-ci se faisait par un étroit couloir, qui existe toujours ainsi que la pompe, maintenant hors d'usage, qui servait à abreuver les bêtes. La conduite de ces dernières, parfois jusqu'à Comines et retour, était assurée par un prénommé Valentin dont l'œil de verre impressionnait les petits-enfants de Jérôme. Ensuite, les chevaux furent remplacés par un tracteur qui faisait la fierté du haleur.

Encore un peu plus loin, au n° 260, on rencontrait un cabaret sans enseigne, alors exploité par Adolphe Turcq, qui avait entre autres la clientèle des douaniers. Effectivement, sur la rive opposée se trouvait un poste de contrôle employant aussi deux visiteuses pour inspecter les femmes. La nouvelle passerelle comprit

d'ailleurs une guérite frappée de la cocarde tricolore qui, avec les assouplissements douaniers entre les pays du marché commun, ne fut sans doute pas longtemps occupée de façon suivie. Ainsi, avec quelques autres demeures, le quai de la Dérivation constituait à cette époque un petit quartier très vivant.

Les frais de fonctionnement du bac, assurés par l'Etat comme nous l'avons vu plus haut, augmentèrent toujours au fil des années; de 55109 frs pour le 2^e semestre 1946, il passa à 73878 frs dont 2395 frs d'entretien du matériel au 2^e semestre 1947 puis atteignit 117131 frs (2^e semestre 1949), 124296 frs et 170095 frs (1^{er} et 2^e semestres 1951). Le 18 mars 1952, il cessa son activité, la passerelle de l'Abattoir ayant été remise en service; dans une lettre du 8 avril de cette année là, Jérôme Roussel signala que, depuis 1945, il n'avait pris aucun jour de repos"... pour ne pas faire supporter, par un remplaçant inexpérimenté, la responsabilité du passeur..." et demanda un mois de congé payé comme préavis; le mois de mars lui fut accordé.

On ignore le destin du bac, probablement installé et repris par le service des voies navigables; avec le comblement de la Lys à cet endroit, la passerelle disparut également, à l'exception d'une de ses bases, encore visible.

Sources: Archives communales d'Armentières I.813.13 et témoignage de M. Robert Roussel, petit-fils du passeur, que nous remercions encore ici, notamment pour le prêt de plusieurs photographies.

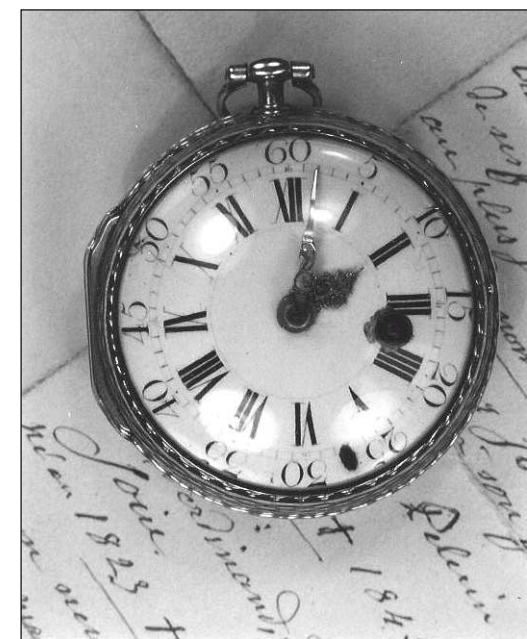
(1) On consultera toutefois F. de Meulenaere, Le Bac du Crocq (15^e-18^e siècles), Chronique des Archives municipales, n° 98, sept.-oct. 2003, pp. 3-6 et, Idem, L'échevinage de Frelinghien (XIII^e-XVII^e siècle), Mémoires de la Société d'histoire de Comines-Warneton et de la région, t. 38, 2008, pp. 39, 41-43 pour le bac de cette localité. Ceux de Deûlémont, Warneton-Bas et Houplines figureront dans une prochaine notice de la même revue. ■

Edito

« L'histoire est un perpétuel recommencement. » On doit cette citation à un homme politique et historien athénien Thucydide. Cette expression est devenue un lieu commun même si...

Extrait du registre des arrêtés municipaux d'Armentières (cote 2.077.6) du 27 janvier 1909 :

« Dans tout établissement où s'exerce un commerce de détail et dans lequel le repos hebdomadaire aura lieu le Dimanche, ce repos pourra être supprimé lorsqu'il coïncidera avec un jour de fête locale ou de quartier. En 1909 sont déclarés jours de fête locale les dimanches : 21 mars (Mi-carême), 4 avril (avant Pâques), 11 avril (Pâques), 2 mai (Kermesse), 23 mai (avant la Pentecôte), 30 mai (Pentecôte), 8 août (Kermesse), 31 octobre (avant la Toussaint) ».

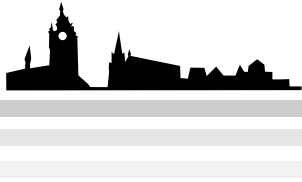


LA PHOTOGRAPHIE MYSTERIEUSE

(extraite des archives) : De quoi s'agit-il précisément ? De quel siècle date cet objet et qui était son (malheureux) propriétaire ? Réponse dans la prochaine chronique

ARCHIVES COMMUNALES D'ARMENTIERES

Mairie d'Armentières
Place du Général de Gaulle
Horaires d'ouverture :
du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
et le samedi de 9h à 11h30.
Les documents doivent être demandés
avant 11h30 et 17h30 (11h le samedi)
Fermeture annuelle : la première semaine de février
Téléphone : 03.20.10.57.70 Mail : archives@ville-armentieres.fr



● La chronique est maintenant téléchargeable sur le

site de la ville d'Armentières : Armentieres.fr

l'interactive

REÇU AUX ARCHIVES

de Monsieur de Meulenaere Fabrice :

DE MEULENAERE (FABRICE), L'échevinage de Frelinghien (XIII^e-XVIII^e) ; La seigneurie de la Robarderie à Houplines-Nord (actuellement Ploegsteert) (XVI^e-XIX^e siècle) ; La seigneurie de la Cazerie à Houplines compléments (vers 1717-1803) ; Le bac du pont rouge à Deûlémont (1764-1837) ; Fondation d'une société d'archers à Frelinghien pendant la période révolutionnaire (1797), dans mémoires de la société d'histoire de Comines-Warneton et de la région tome 38, Comines-Warneton, pp 31-54, 67-74, 117-121, 123-126, 141-144, 2008.

du Cercle Historique d'Aubers-en-Weppes :

CERCLE HISTORIQUE D'AUBERS-EN-WEPPES, Autrefois N°92, Mairie d'Aubers-en-Weppes, 2008, 38 p.

Du Centre Social Salengro :

CENTRE SOCIAL SALENGRO, Ensemble, Bulletin d'information n°34, janvier 2009, n.p.

De Madame Dobrzynski-Brisoux Marie-Françoise :

Un ensemble de notes, coupures de presse et périodiques de Monsieur André Tromon (architecte à Armentières) auteur de « l'histoire d'Armentières à travers les âges » parue dans la presse locale (1921-1935).

Nous les remercions.

VERSEMENT ADMINISTRATIF :

De la direction de la population et de la réglementation :

22 registres de naissances (1909-1915, 1916-1917 et 1919, 1920-1933) et deux tables décennales N.M.D (1913-1922, 1923-1932). Précisons que les registres de mariages et de décès de cette période se trouvaient déjà aux archives.

BILAN 2008 :

Nombre total de lecteurs inscrits : 134 (120 en 2007)
(2/3 hommes et 1/3 femmes)

dont

• Généalogistes : 114 (103 en 2007)

• Universitaires, chercheurs, étudiants : 3 (11 en 2007)

• Autres : 17 (6 en 2007)

Nombre total de communications : 2417 (2200 en 2007)

dont

• Articles d'archives : 1769 (1712 en 2007)

• Ouvrages, périodiques, J.O : 67 (21 en 2007)

• Microfilms : 579 (467 en 2007)

• Documents numériques : 2 (0 en 2007)

Nombre total de recherches par correspondance : 149 (114 en 2007)

Activités culturelles :

*8, 9 et 15 janvier : présentation au collège Rostand et dans le service, des archives à deux classes patrimoine de 6^{ème} (24 et 28 élèves) du collège.

*du 23 février au 8 mars : participation à l'exposition (de l'association Beffrois et Patrimoine) « beffrois de la Renaissance à la Reconnaissance », sous la forme d'un apport de documents des archives d'Armentières et visites guidées pour 465 scolaires (en 2 classes de collège et 16 classes de primaires) et 906 visiteurs grand public.

*26 avril : organisation et suivi dans le cadre de l'action « archives audio-visuelles du textile armentierois » des retrouvailles Dufour Deren Walrave (70 personnes).

*30 avril, 7 et 14 mai : dans le cadre FIRC rue des fusillés : visites

historiques de la mairie, du beffroi et découvertes des archives pour des groupes de locataires (30 personnes).

*23 mai : intervention sur France Bleue Nord.

*28 mai : enregistrement audio-visuel de Monsieur Swaempoel (dernier déporté armentierois).

*17 juillet : présentation de la ville au moyen âge et des archives pour un groupe (de 20 enfants) du centre aéré Brossolette.

*2 au 10 septembre : exposition sur la libération de la ville.

*20 et 21 septembre : participation aux Journées du Patrimoine sur le thème du patrimoine pictural de la ville (2 visites guidées et un exposé).

*18 au 26 octobre : participation à l'exposition Photofolies.

*6 novembre : intervention lecture dans la maison de retraite Françoise de Luxembourg.

*11 novembre : suivi de deux expositions organisées par un particulier et une association.

*20 novembre : présentation des archives à deux classes patrimoine de 6^e au collège Rostand.

*Edition du bimestriel « la chronique des Archives ».

*Recherche historique pour la réalisation d'une plaque d'interprétation du carré militaire au cimetière communal.

*Suivi du dossier d'érection d'une statue « Melle From Armentières ».

Destruction réglementaire : 17,55 ml

Accroissement :

*Archives publiques: 17,87 ml

*Archives privées: 1,40 ml

*Bibliothèque : 0,14ml

LU DANS LES ARCHIVES :

Histoire de seaux

« Nous Maire de la ville d'Armentières,

Donnons avis aux Filateurs, Brasseurs, aubergistes et cabaretiers, qu'ils devront dans le délai de quinze jours et à partir d'aujourd'hui, faire porter au Commissariat de police, les seaux à incendie qu'ils sont tenus d'avoir aux termes des arrêtés des 19 octobre 1813 et 18 décembre 1827.

Les seaux doivent être en osier, garnis de cuir à l'intérieur conformes au modèle déposé à la mairie ; Le nom du propriétaire doit être gravé sur une feuille de cuivre attachée à chaque seau.

Le commissariat de police est ouvert de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

Armentières le 16 mai 1858

Le Maire »

Extrait du « Registre des avis à la population » (1^{er} février 1857-16 septembre 1888) 2.077.6 n°1.

C'ETAIT MIEUX AVANT ... ? :

« Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Considérant qu'il importe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien de l'ordre et à prévenir tout incident des fêtes du Carnaval, arrêtons :

Art.1 : Il est interdit à toute personne masquée, déguisée ou travestie, de paraître sur la voie publique ou dans les lieux publics revêtue d'un uniforme français ou étranger ou d'un costume soit religieux soit ayant un rapport avec des fonctions publiques. De porter des bâtons ou des armes, d'arborer des drapeaux, bannières ou pancartes portant des inscriptions séditieuses ou critiquant les pouvoirs publics. D'insulter qui que ce soit par invectives, des mots grossiers ou des provocations ./.

Art. 2 : Il est expressément défendu de chanter sur la voie publique une chanson non autorisée.

Art. 3 : Défense est faite d'organiser ou de former des cortèges de personnes masquées, déguisées ou travestis, sans notre autorisation. En cas d'infraction, les véhicules seront mis en fourrière et procès-verbal sera dressé.

Art. 4 : Toute personne masquée devra immédiatement enlever son masque lorsqu'elle en sera requise par un agent de la force publique ./.

Art. 8 : Monsieur le Commissaire de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui aura un caractère permanent.

Fait en Mairie à Armentières le 1^{er} février 1926,

Le Maire. »

Extrait du « registre des arrêtés » (10 novembre 1924-18 décembre 1931) 2.077.6 n°10.

COMMUNICATION DE M. FABRICE DE MEULENAERE

Le bac du quai de la Dérivation (1946-1952)

Bien qu'ils aient rendu de grands services depuis une époque reculée et encore après les deux guerres mondiales, lorsque les ponts étaient détruits, les bacs tombèrent assez vite dans l'oubli; peu d'écrits rappellent leur souvenir (1). Celui dont nous retracerons ici la brève existence se trouvait quai de la Dérivation, face à la maison du passeur mentionné plus bas; il remplaça provisoirement la passerelle métallique dite de l'Abattoir, reconstruite en 1952; cette dernière était aussi appelée pont Bayart car elle menait aux près du même nom; l'ensemble disparut à la fin des années soixante pour l'établissement du complexe sportif et d'espaces paysagers.

Par lettre du 13 septembre 1945, le maire sollicita l'autorisation d'installer ce bac de façon à rétablir l'accès entre les deux rives; sa demande fut acceptée par arrêté préfectoral du 9 novembre. Les frais d'exploitation incluant le salaire

du passeur, l'entretien du matériel y compris les embarcadères ainsi que l'assurance pour le préposé et les utilisateurs, restaient à la charge de l'Etat qui devait rembourser la commune. Le bac était signalé sur les deux rives par un panneau indiquant sa résistance, le nombre maximum de passagers -aussi affiché sur la rambarde- et la gratuité de son usage; il comportait des sièges "en nombre suffisant" par rapport à sa charge; afin d'y accéder plus facilement, des escaliers se trouvaient également sur chaque rive.

Pour manœuvrer le bac, on utilisait une corde ou chaîne de guidage; celle-ci ne devait rester tendue que lors de la traversée afin d'éviter toute gêne pour la navigation; pendant les heures de repos, on la laissait d'ailleurs reposer sur le fond de la rivière, en l'alourdissant au besoin pour éviter le déplacement du bac lors de son trajet. Enfin, chaque embarcadère (mais aussi le bac, d'après une photographie) était muni d'une bouée.